



Une adjointe au pays des merveilles... bien loin de l'ALIP de Chambéry

A peine revenue de son congé maternité et aussitôt confinée, à cheval sur le télétravail et la garde d'enfants, l'adjointe au DFSPiP de la Savoie semble loin, bien loin...des réalités de notre travail.

En l'absence de DPIP depuis le départ début février 2020 de ce dernier pour des contrées lointaines, l'adjointe est censée le remplacer, oui mais à distance... ce qui ne serait pas un problème si :

- si l'affectation des dossiers se faisait dans un délai raisonnable et selon une répartition équitable de la charge de travail.

La réaffectation demandée par une CPIP avant son départ en congé maternité : réaffectation faite en juin, la veille des congés d'été, une réaffectation inéquitable par blocs de 20 dossiers pour certains CPIP contre 5 pour d'autres.

L'absence de réaffectation des dossiers urgents d'une CPIP en congé maladie prolongé...

Une enquête ARSE pour laquelle le SPIP est saisi le 05.06.20, affectée à un CPIP le 17.06.20 sur son jour à temps partiel, à rendre pour le 19.06.20...

- si la validation des rapports ne nécessitait pas un rappel par mail ou par téléphone de la part des CPIP.

- si l'organisation des congés d'été ne reposait pas sur l'équipe, nécessitant de se réunir, de vérifier qu'aucune date ne serait problématique, quitte à écourter les congés prévus, à inverser son jour de temps partiel.

Pour autant à ce jour, les périodes demandées par chacun ne sont toujours pas validées... souhaitons que personne n'ait à confirmer une réservation pour la fin juin.

Et au-delà, la nécessité de rappeler l'importance de s'aventurer régulièrement sur ORIGINE pour ne pas pénaliser les agents avec un compteur bloqué par des régularisations, des RCT ou CA non validés

- si le planning de répartition des box d'entretien lors de la première phase de déconfinement n'était pas inexistant passé le 11.06.20, planning construit sans tenir compte du planning des permanences de service. Et un nouveau désaccord entre l'adjointe et le DFSPiP, l'une ne retenant que 3 possibilités de box d'entretien sur 7 et l'autre, 5 box sur 7...

Que fait l'équipe ? Elle se débrouille et convoque à l'aveugle.

- si la communication avec l'équipe se faisait de façon opportune, sans renvoyer les agents vers le DFSPiP dès lors que l'adjointe n'a pas la réponse ou que celle-ci ne semble pas lui convenir, sans transmettre dans un mail collectif les coordonnées personnelles et statuts administratifs y compris RQTH de tous les agents du département, sans donner ses mensurations ou son groupe sanguin en guise de réponse à l'interpellation du syndicat sur cette maladresse.

- si la communication avec l'équipe se faisait tout court : absence de comptes-rendus pour 2 réunions sur les 3 ayant eu lieu entre mars et mai 2020.

En l'absence d'anticipation, de consultation de l'équipe et de prise en compte des chiffres, les mauvais réflexes reviennent au galop : affectations tardives et inéquitables des dossiers, validations tardives des rapports, absence d'organisation du travail...

CPIP, PA et agents PSE, doivent encore s'organiser seuls et mériteraient si une prime d'encadrement devait être versée qu'elle soit répartie équitablement entre les membres de l'équipe!

Chambéry, le 24/06/2020

CGT Insertion Probation Chambéry